

CONSEIL MUNICIPAL DE CAUDROT

Séance du 11 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur JAUSSERAND Jean-Pierre, Maire.

PRESENTS : Jean-Pierre JAUSSERAND, Edouard LENGAIGNE, Sandrine GARRELIS, François DUMEAU, Bernard DELONG, Laurence SIMON, Odile RAMBAUD, Jean-Noël BOYER, Jean-Paul TROCMET, Christine MEROT

ABSENTE : Sylvie LEGLISE

EXCUSES : Carole BRAU (procuration à M. JAUSSERAND) Roger NETTE, Raymond VEUX (procuration à M. LENGAIGNE)

SECRETAIRE DE SEANCE : François DUMEAU

Le compte rendu de la séance précédente n'ayant fait l'objet d'aucune observation, celui-ci est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Vote du taux des trois taxes

Monsieur le Maire rappelle le taux des taxes votés en 2017, à savoir :

TH 20.71% TFB 25.77% TFNB 67.32%

Et précise qu'il ne souhaite pas personnellement d'augmentation de ces trois taxes.

Le produit attendu en fiscalité directe locale serait sans augmentation cette année de 464 514 €.

Après un tour de table, chaque élu indique sa position.

Le Conseil Municipal décide après discussion, à l'unanimité, de maintenir les taux actuels pour l'année 2018.

Vote du budget 2018 « Commune »

Monsieur Lengaigne prend la parole et indique les prévisions budgétaires étudiées au préalable par la commission des finances, articles par articles.

Ce budget s'équilibre en section de fonctionnement à 978 426 € comprenant un virement en section d'investissement de 147 056.42 €.

En section d'investissement à 717 609.83 € comprenant un excédent d'investissement reporté de 9560.75 €.

Puis, monsieur le Maire fait un exposé des projets à venir, compris dans ce budget, étudié en amont par la commission des finances, à savoir :

- Le démarrage des travaux de sécurisation de la RD 1113 prévu le mardi 24 Avril jusqu'au 1er juillet, avec une interruption des travaux durant la semaine du 7 au 13 Mai. Une réunion de chantier se fera chaque mardi matin à 11 heures en mairie.
- L'achat d'une balayeuse pour les services techniques.
- Deux devis ont été demandés à une entreprise privée de Saint-Laurent-Du-Bois pour le faucardage et le débroussaillage des bords de routes et des talus.

Deux possibilités : Soit une coupe de propreté avec une coupe complète pour un tarif de 360 € HT du Kilomètre

Soit deux coupes complètes pour un coût de 470 € HT du Kilomètre.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'opter pour la première solution une coupe de propreté et une coupe complète.

Le Conseil Municipal après avoir entendu Monsieur le Maire et Monsieur Lengaigne, décide de voter à l'unanimité le budget communal 2018 ainsi présenté.

Vote du budget 2018 « Assainissement »

Monsieur LENGAIGNE donne également articles par articles les prévisions de ce budget qui fait apparaître une section d'exploitation équilibrée à 55 861.54 € et une section d'investissement à 326 170.16 €.

Monsieur le Maire rappelle la mise en place depuis l'an passé de la PFAC (Participation financière à l'assainissement collectif) qui a fait l'objet de quelques observations par un administré mécontent.

Toutefois, celle-ci est bien appliquée depuis un an, conformément à la loi du 14 mars 2012.

Monsieur Jausserand donne également lecture du rapport de visite de notre station d'épuration établi par le S.A.T.E.S.E (Service d'Assistance technique à l'épuration et au suivi des eaux) qui fait état d'une qualité de rejet satisfaisante, d'une station d'épuration bien entretenue, avec quelques travaux à prévoir seulement au niveau du décanteur.

Le budget assainissement est voté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

FDAEC (Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des communes)

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal le montant de notre dotation pour cette année, qui sera de 16 407 €.

Fête communale

Le traiteur Monsieur DUPOUY n'étant pas libre cette année le weekend du 21 juillet, la commission animation a décidé d'avancer la fête locale au 13,14 et 15 juillet.

Le programme est en cours de préparation, toutefois le repas habituel du samedi soir aura lieu ainsi que le feu d'artifice.

Monsieur le Maire demande donc aux élus qu'elle participation sera demandée aux caudrotais pour ce repas, sachant que l'an passé nous demandions :

11.50 € par adulte et 5 € pour les enfants de moins de 12 ans.

Après discussion, le Conseil Municipal décide par 10 voix POUR et 2 CONTRE d'augmenter les tarifs pour l'année 2018 comme suit :

13 € pour les adultes et 6 € pour les moins de 12 ans.

Créances éteintes

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Madame DEGOUY, trésorière, concernant un jugement de clôture pour insuffisance d'actif reçu au nom d'un ancien caudrotais pour des dettes de cantine scolaire datant de 2011, d'un montant de 500.65 €.

Cette décision juridique extérieure définitive prononce l'irrecouvrabilité des sommes dues par cet ancien administré.

Le Conseil Municipal accepte donc l'insuffisance d'actif de cet administré, la somme sera donc mandatée au compte 6542.

Taxe locale sur la publicité 2019

Comme chaque année, monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que nous avons un support publicitaire extérieure à facturer selon l'article L.2333-9 du code général des

collectivité qui fixe le tarif annuel à 15.70 € le M2 dans les communes de moins de 50 000 habitants.

Pour cela une délibération du Conseil Municipal est nécessaire afin d'appliquer cette taxe.

Le Conseil Municipal émet donc, un avis favorable, à l'application de cette taxe locale sur la publicité 2019.

Jury d'assises 2019

Parmi les six communes qui forment le regroupement avec Caudrot, comme chaque année, trois communes doivent être tirées au sort.

Puis chacune devra désigner deux personnes.

Les communes de Saint germain de grave, Saint Laurent du Bois et Saint-Martial ont été tirées au sort.

Travaux Voirie 2018

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a rencontré le responsable du bureau d'études AZIMUT avec le conducteur de travaux de l'entreprise EUROVIA afin de discuter du projet de ralentissement de la circulation sur les deux départementales 123 (route de Saint-André-du-Bois) et RD 15 (route de Castets).

Des devis sont en cours, à priori pas de ralentisseurs proposés mais plutôt des écluses avec des ilots béton.

Quant aux rues du Terré, rue Robert Aucoin, rue de la Gare, un marquage au sol pour organiser le stationnement des véhicules sera effectué.

Monsieur le Maire propose une inauguration des différents travaux de voirie, lors de la fête communale

Cantine Scolaire

Monsieur le Maire demande à ce que la commission enfance jeunesse réfléchisse sur le fonctionnement actuel d'inscription au service de restauration scolaire qui n'est pas adapté pour une livraison de repas avant 10 heures chaque matinée par notre traiteur.

En effet nous avons besoin de connaître une semaine en amont le nombre d'enfants susceptibles de manger au restaurant scolaire pour une livraison au plus près du nombre réel d'enfants présents et non le matin même, la livraison étant souvent déjà effectuée au comptage des effectifs, ce qui engendre une perte conséquente de repas et donc un coût financier qui pourrait être évité avec un autre mode d'inscription.

Ecole

Durant l'absence de Madame Houlez de ces derniers jours, Madame DOUET a assuré l'intérim de la Direction.

Monsieur le Maire l'a donc rencontré, notamment pour lui communiquer le quota de photocopies attribué à chaque enseignante durant cette année scolaire, celui-ci ayant été réduit.

Le budget transport scolaire a été revu à la hausse selon leur souhait, il sera donc attribué pour cette année scolaire, la somme de 1250 €.

Projet d'accueil et de scolarisation des enfants de moins de 3 ans

Monsieur le Maire a rencontré Monsieur BERTHOU Inspecteur de l'éducation nationale pour un projet de mise en place d'une scolarisation des enfants de moins de 3 ans sur Caudrot, ce dernier y étant favorable.

Par conséquent, dans un premier temps une phase de réflexion avec les parents d'élèves va être entamée.

L'équipe enseignante avec l'aide d'un spécialiste de l'enfance doit proposer avant la prochaine rentrée un projet pour l'accueil des enfants de moins de trois ans.

PLUI (Plan Local Urbanisme Intercommunal)

Le diagnostic du PLUI étant terminé, la deuxième phase a débuté et va mettre en place le PADD (Plan d'aménagement de développement durable)

Monsieur le Maire a sollicité le CAUE pour nous accompagner dans cette réflexion. L'organisation d'une réunion publique aura lieu lors du dernier trimestre 2018, qui informera et répondra aux questions et interrogations des administrés.

La séance est levée à 20 H 35.